

7866/17

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 12 avril 2017

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 12 avril 2017

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Projet de décision du Conseil portant nomination d'un suppléant du Comité des régions, proposé par la République de Finlande - Adoption

E 12024

Bruxelles, le 6 avril 2017
(OR. en)

7866/17

CDR 62

NOTE POINT "I/A"

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil
Objet: Projet de décision du Conseil portant nomination d'un suppléant du Comité des régions, proposé par la République de Finlande
- Adoption

1. Par lettre datée du 7 février 2017, le secrétaire général du Comité des régions a informé le Conseil de la démission de M^{me} Katri KULMUNI, membre suppléant du Comité des régions¹.
2. En vertu de l'article 305 du TFUE, les membres du Comité des régions et leurs suppléants sont nommés, sur proposition des États membres respectifs, par le Conseil statuant à la majorité qualifiée.
3. En application de cette disposition, le gouvernement finnois a proposé² de nommer en tant que suppléante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2020:
 - M^{me} Merja LAHTINEN, *Jämsän kaupunginvaltuuston jäsen*.

¹ Doc. 6117/17 CDR 14.

² Doc. 7863/17 CDR 60.

4. Le Comité des représentants permanents est par conséquent invité à suggérer que le Conseil adopte, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision figurant dans le document 7864/17 CDR 61.
 5. Cette décision sera publiée au Journal officiel de l'Union européenne, conformément à l'article 297, paragraphe 2, deuxième alinéa, du TFUE.
-